



Droit de rétractation de vente en magasin

Par **FROT**, le **06/11/2010** à **09:27**

Bonjour,

Hier soir j'ai signé un bon de commande pour l'achat d'un salon en cuir. Dans les conditions de vente figure de la part du vendeur la mention suivante "aucune annulation, totale ou partielle de commande définitive ne peut être acceptée sauf accord écrit de notre part. Hors, de jour cet article ne nous convient plus. Comment faire pour l'annuler ? existe-t-il un délai de rétractation ?

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **06/11/2010** à **12:49**

Il n'existe aucun droit de rétractation pour une vente en magasin, sauf si elle fait suite à un démarchage à domicile.

Vous n'avez aucun recours, la vente est ferme.

Allez-y dès aujourd'hui, pour voir si le magasin accepte d'annuler la commande (et pas demain). Si oui, il vous faut un écrit, si non, vous avez un nouveau salon en cuir tout neuf